



Procès-verbal du Comité Exécutif

Réunion du :	Mardi 16 septembre 2025
À :	9h30 – FFF
Présidence :	M. Philippe DIALLO
Présents :	MMES. Pierrette BARROT, Pauline BLONDEAU, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Pascale EVAIN, Nicole ISAC, Véronique LAINE, Elisabeth LOISEL, Charlotte LORGERE, Virginie MOLHO, Joëlle MONLOUIS, Aline RIERA et Hélène SCHRUB MM. Jean-Michel AULAS, Pierrick BERNARD-HERVE, Cédric BETTREMIEUX, Jean-François CHAPPELLIER, Claude DELFORGE, Alexandre GOUGNARD, Marc KELLER, Jean-Claude LEFRANC, Baptiste MALHERBE et Pascal PARENT
Absent :	M. Vincent LABRUNE
Assistent à la séance :	MME. Camille EMIE MM. Jean-François VILOTTE, Thomas CAYOL, Christophe DROUVROY, Hubert FOURNIER, Martin GUIVARC'H, Erwan LE PREVOST, Christophe PROUST et François VASSEUR

En introduction, Philippe DIALLO présente Camille EMIE, nouvelle Directrice de la Communication, aux membres du Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif souhaite la bienvenue à Camille EMIE, qui présentera prochainement les orientations de sa feuille de route en matière de communication.

I. Approbation des procès-verbaux

1) Procès-verbaux du Comité Exécutif du 13 juin, du 28 juin, du 23 juillet, des 1^{er}, 11, 25, 28 et 29 août 2025

Le Comité Exécutif approuve les procès-verbaux de ses réunions du 13 juin, du 28 juin, du 23 juillet, des 1^{er}, 11, 25, 28 et 29 août 2025.

2) Procès-verbaux du BELFA du 13 juin, du 25 juin, du 17 juillet du 18 août 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal des réunions du BELFA du 13 juin, du 25 juin, du 17 juillet du 18 août 2025.

3) Procès-verbaux du CCPF du 8 juillet et du 12 septembre 2025

Le Comité Exécutif approuve le procès-verbal des réunions du CCPF du 8 juillet et du 12 septembre 2025.



II. Informations du Président

1) Résultats des Sélections nationales – Calendrier international

Philippe DIALLO présente les résultats des sélections nationales (annexe 1). L'Equipe de France masculine a parfaitement lancé sa campagne de qualifications à la Coupe du monde 2026, avec deux victoires en deux matchs.

Le Président regrette toutefois la polémique née de la blessure de certains joueurs en sélection. S'il exprime son plein soutien aux joueurs et clubs concernés, il rappelle que le staff médical et technique de l'Equipe de France a, comme à son habitude, suivi l'état physique des joueurs de manière consciencieuse et professionnelle.

Marc KELLER revient sur le report du premier match de l'Equipe de France Espoirs, suite à l'accident de bus dont a été victime la sélection luxembourgeoise. Les qualifications à l'UEFA Euro U21 2027 débiteront donc en octobre, avec un déplacement aux Îles Féroé.

Jean-Michel AULAS, quant à lui, annonce qu'une réunion se tiendra prochainement avec le staff de l'Equipe de France féminine afin de revenir sur le dernier UEFA Euro et de se projeter sur le Final Four de Ligue des Nations.

Aline RIERA fait le point sur les bonnes performances des sélections nationales féminines de jeunes, avec une finale lors du dernier UEFA Euro U19 conférant une qualification à la prochaine Coupe du monde U20. La sélection nationale U17 féminine participera également à la Coupe du monde de sa catégorie, en octobre au Maroc. Il est également précisé que le travail engagé sur la préformation féminine commence à porter ses fruits, avec l'arrivée de premières joueuses issues de l'INF Féminin en Arkema Première Ligue.

Enfin, la sélection nationale féminine Futsal s'est réunie pour la première fois sous l'égide de sa nouvelle sélectionneuse, Emilie TRIMOREAU, alors que la sélection masculine participe pour la première fois à la Coupe des Nations au Brésil.

2) Propositions de la FFF concernant la PPL relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel

Le Président Philippe DIALLO revient sur le travail initié lors des Etats généraux du football professionnel. Cette séquence avait permis un travail collaboratif avec les clubs et la LFP, ayant mené à de nombreuses propositions pour répondre aux défis du secteur professionnel. Une synthèse avait été adoptée par le Comité Exécutif, le 12 mai dernier.

Les recommandations formulées avaient été traduites, pour un grand nombre d'entre elles, dans une proposition de loi relative à l'organisation, à la gestion et au financement du sport professionnel, adoptée par le Sénat le 10 juin dernier.

En juillet, la FFF avait reçu une étude approfondie de la LFP et des familles du football. Celle-ci affirmait, en ligne avec les orientations fédérales, la nécessité d'une gouvernance simplifiée mais comportait un certain nombre d'observations sur le texte adopté par le Sénat.

Dans l'optique de poursuivre le dialogue avec le football professionnel, en dépit du contexte politique, et afin d'aboutir à une proposition commune des acteurs du football en vue d'un examen à l'Assemblée nationale, la FFF a également souhaité apporter sa contribution et réaffirmer sa volonté de concrétiser une réforme majeure et essentielle.



Jean-François VILOTTE présente cette proposition de contribution, qui rejoint donc la LFP sur une gouvernance recentrée autour de deux acteurs : une Fédération délégataire de service public et régulatrice des championnats, et une société de clubs.

Par rapport à la version initiale de la PPL, le texte adopté le 10 juin par le Sénat élargit l'objet social de cette société de clubs pour lui permettre de se voir confier par la Fédération l'organisation matérielle des championnats, en plus de la gestion des droits d'exploitation des compétitions. Cette modification proposée par la FFF permettrait donc de renforcer le rôle des clubs, au cœur de ce modèle simplifié de gouvernance pour gérer les championnats auxquels ils participent.

Dans le détail, la contribution de la FFF suggère également la création d'un directoire de professionnels au sein de la société de clubs, dont les rémunérations ne seraient pas plafonnées pour tenir compte des réalités de marché, le retrait du plafonnement de la représentation des clubs professionnels à l'Assemblée Fédérale adopté par le Sénat, l'octroi à la société de clubs du droit à consentir à l'organisation de paris sportifs sur les championnats qu'elle gère et la reconnaissance de la participation de bénévoles au fonctionnement de cette société de clubs.

La proposition vise également à simplifier le processus de transformation de la LFP, en tant qu'association loi 1901, vers une société commerciale, dans le sens des remarques formulées par la LFP en juillet dernier. Enfin, elle souhaite inscrire le principe de neutralité fiscale de l'ensemble des opérations destinées à aboutir à ce nouveau modèle de gouvernance.

Dans la lignée des conclusions des Etats généraux, la FFF souhaite donc redonner du pouvoir aux clubs en concédant l'organisation matérielle des championnats à la société de clubs. Cette contribution doit mener à une concertation avec le secteur professionnel pour poursuivre les échanges et affiner les propositions en vue de leur mise en œuvre. La Fédération réaffirme son attachement au système de délégation de service public, à son rôle de régulation et à la détention fédérale d'une action à droit de vote spécifique au sein de la société.

Dans cette optique, le Président Philippe DIALLO indique ainsi qu'il souhaite réunir les acteurs du football professionnel dans les semaines à venir.

Le Comité Exécutif approuve le processus de concertation sur cette base. Elle sera donc transmise aux pouvoirs publics, à la LFP, à CVC et aux organisations représentatives pour poursuivre le dialogue. Il est également rappelé qu'outre la gouvernance, deux autres groupes de travail avaient formulé des recommandations et que celles-ci ne doivent pas être oubliées dans les réformes en cours.

Enfin, les membres s'accordent sur l'importance de cette réforme, non seulement pour l'avenir du football professionnel mais aussi pour la perception du monde amateur sur ces enjeux.

III. Affaires administratives

1) Mode opératoire d'attribution des Assemblées Fédérales d'été

Joëlle MONLOUIS présente le mode opératoire qui permettra aux Ligues métropolitaines de postuler à la co-organisation des Assemblées Fédérales d'été, en répondant à un cahier des charges précis.

Le Comité Exécutif approuve les modalités présentées, le premier appel à candidatures sera lancé ce jeudi 18 septembre pour l'Assemblée Fédérale de juin 2026. La Ligue co-organisatrice sera désignée lors du Comité Exécutif du jeudi 16 octobre, après analyse des dossiers par les services de la FFF.



2) Règles de participation des clubs ultra-marins à la Coupe de France

Pascal PARENT et Christophe DROUVROY présentent un projet d'évolution dans l'accueil des clubs ultra-marins disputant un 32^{ème} de finale de Coupe de France.

Dans l'hypothèse où un club ultra-marin qualifié serait désigné comme recevant, et afin de lui permettre de jouer devant un public nombreux en région parisienne, il est proposé qu'il puisse choisir de jouer dans un autre stade que celui de son adversaire métropolitain. Ainsi, le club du FC FLEURY 91, en lien avec les municipalités de Viry-Châtillon, Linas et Evry, propose d'organiser matériellement ces rencontres au nom du club recevant, la location de l'installation étant prise en charge par la FFF. L'opération serait encadrée par une convention entre la FFF, la collectivité, le club support, la Ligue ultra-marine et le club concerné.

Le Comité Exécutif approuve la proposition, qui répond à un engagement de campagne et sera mise en œuvre cette saison.

3) Challenge Espoirs

Hubert FOURNIER et Christophe DROUVROY présentent un projet d'intégration d'une sélection chinoise aux deux prochaines éditions du Challenge Espoirs. Cette sélection, composée des meilleurs joueurs chinois de leur génération, serait intégrée à l'une des deux poules de huit équipes et la logistique de ses venues et séjours en France serait assurée par l'AJ Auxerre.

Ce projet innovant présente un intérêt sportif et culturel, permettant aux joueurs français de s'ouvrir à un autre football de bon niveau, sans impact sur le déroulé du Challenge Espoirs puisque la sélection chinoise ne pourrait se qualifier pour les demi-finales et la finale.

Baptiste MALHERBE, hors la salle, ne prenant pas part aux délibérations ni au vote, le Comité Exécutif approuve l'intégration de la sélection chinoise aux éditions 2025/2026 et 2026/2027 du Challenge Espoirs.

4) Proposition de liste d'arbitres internationaux pour l'année 2026

Sur proposition de la Commission Fédérale des Arbitres, le Comité Exécutif approuve la liste des arbitres internationaux pour l'année 2026 soumise pour validation à la FIFA (annexe 2).

5) Contrats de partenariat

François VASSEUR présente une proposition de reconduction du contrat de partenariat avec Volkswagen, jusqu'en 2028, et la signature d'un accord régional avec le groupe laitier Yili, pour la zone Asie du Sud-Est.

Le Comité Exécutif approuve la signature de ces contrats et salue ce premier accord régional, qui s'inscrit dans la volonté de faire de la FFF une marque internationale.

6) Evolution du statut des référents « Sécurité »

Le Comité Exécutif approuve les modifications apportées au statut des référents « Sécurité ».

Par ailleurs, Pascal PARENT suggère de relancer une formation fédérale de stadier pour les bénévoles des clubs amateurs comme professionnels. Ce sujet sera étudié par le Comité stratégique emploi-formation, qui se réunit ce mardi 16 septembre.



7) Plan des 500 000 licenciées – Comité stratégique

Véronique LAINE présente la création d'un comité stratégique pour la supervision du plan 500 000 licenciées. Il aura pour mission de définir de grandes orientations afin d'atteindre les objectifs de ce plan et d'en partager les avancées aux instances compétentes.

Le Comité Exécutif approuve la création de ce comité, qui sera composé des membres suivants :

- Véronique LAINE (coordinatrice)
- Jean-Michel AULAS
- Cédric BETTREMIEUX
- Didier ESOR
- Pascale EVAIN
- Aline RIERA
- Alexandre GOUGNARD

IV. Affaires juridiques

1) Mise en œuvre de l'article 85 des Règlements Généraux

Faisant suite à la modification de l'article 85 des Règlements Généraux, adoptée par l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025, qui prévoit la gestion par la FFF des cas positifs au contrôle d'honorabilité, Thomas CAYOL propose la mise en place d'une nouvelle procédure donnant compétence à la Commission fédérale des règlements.

Le Comité Exécutif approuve la procédure proposée, qui prend effet immédiatement.

2) Désignations

A) Commission fédérale de contrôle des clubs

Sur proposition du Conseil d'administration de la LFP,

Jean-Michel AULAS ne prenant pas part au vote,

Le Comité Exécutif approuve la désignation de M. Régis AZOULAY en remplacement de M. Olivier TIRCAZES.

B) Représentants FFF au sein des commissions LFP

Le Comité Exécutif approuve la désignation des représentants suivants dans deux commissions de la LFP :

- Commission juridique :
 - o Alain BACH
 - o Unai BONFILS
- Commission électorale : Thomas CAYOL

C) Comité conformité

Faisant suite à la mise en place d'une Direction juridique des affaires générales et de la conformité, le Comité Exécutif approuve la nouvelle composition du Comité conformité :



- Présidente : Hélène SCHRUB
- Membres :
 - o Amel BOUZOURA
 - o Oumou CAMARA
 - o Anne GUEGUEN
 - o Jean-François VILOTTE

D) Commission fédérale du football en milieu scolaire et universitaire

Le Comité Exécutif approuve la composition suivante de la Commission fédérale du football en milieu scolaire et universitaire :

- Président : Christophe SARRE
- Président d'honneur : Georges HONORE
- Membres :
 - o José ALCOCER
 - o Aline RIERA
 - o Hubert FOURNIER
 - o Peggy PROVOST
 - o Sylvie GONFALONE
 - o Laurent MOURET
 - o Xavier VIGNAL
 - o Alain SARS
 - o Baptiste FAROCHE
 - o Jérôme VANDENABEELE
 - o Ludovic GOREAU
 - o Sandrine MARMONIER
 - o Etienne FAGOT
 - o Jean-Paul PERON
 - o Philippe REBOT
 - o Didier PARIS
 - o Jean-Jacques GAZEAU
 - o François MICHELETTI
 - o Christophe LUCZAK
 - o Yvane JONNAIS
 - o Lionnel DUCLOZ

V. Président de la Ligue du Football Amateur

1) Bilan du FFF Tour 2025

Claude DELFORGE présente un bilan de l'édition 2025 du FFF Tour. Celui-ci s'est tenu dans 14 villes-étapes, soit une de plus qu'en 2024. La participation est en forte augmentation, avec plus de 24 000 participants dont 28% de licenciés. 53% des participants déclarant avoir l'intention de prendre une licence FFF après leur visite, le FFF Tour confirme son intérêt pour attirer de nouveaux publics vers la pratique du football.

Le Comité Exécutif félicite l'ensemble des services impliqués pour cette belle édition.



2) Communication

Claude DELFORGE revient sur les temps forts de la rentrée pour la Ligue du Football Amateur. Le Conseil consultatif des clubs amateurs a notamment été lancé le mardi 9 septembre à la FFF, en présence de 34 clubs afin de préciser le rôle de ce conseil et définir sa feuille de route.

La première réunion a déjà permis de faire émerger des remontées concrètes qui demandent une compréhension fine, une diffusion efficace de l'information et des réponses pratiques et adaptées à la réalité de la vie d'un club.

Quelques jours plus tôt, le séminaire du BELFA s'est tenu à Bordeaux dans une atmosphère constructive, où les représentants des collèges ont pu faire part de leur satisfaction quant à la collaboration engagée depuis janvier dernier.

Enfin, la Rentrée du Foot est en cours dans les 13 Ligues métropolitaines avec un évènement organisé par Ligue, dans un club bénéficiaire d'un Label FFF.

VI. Questions diverses

Tout d'abord, Jean-Michel AULAS aborde la question de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) en Arkema Première Ligue. Celle-ci sera étudiée lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif pour évaluer la faisabilité d'une mise en œuvre.

Enfin, une discussion sur l'utilisation du Centre National du Football s'engage. Ce sujet, et notamment la place réservée aux sélections nationales de jeunes, fera l'objet d'un point spécifique lors d'une prochaine réunion du Comité Exécutif.



Les prochaines réunions du Comité Exécutif auront lieu :

- **Le jeudi 16 octobre à 09h00**
- **Le mardi 18 novembre à 09h00**
- **Le vendredi 12 décembre à 16h00**